

2022-07-~~1320~~

**ISO 23875:2021/Amd.1:2022(F)**

ISO/TC 82/SC /GT

Secrétariat: DIN

**Exploitation minière — Systèmes de contrôle de la qualité de l'air destinés aux enceintes de l'opérateur — Exigences de performance et méthodes d'essai — Amendement 1**

*Mining — Air quality control systems for operator enclosures — Performance requirements and test methods — Amendment 1*

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 23875:2021/Amd 1:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/22f7ce21-3ae6-4fa7-acb3-4ea66e9f2ec7/iso-23875-2021-amd-1-2022>

Type du document: **Error! Reference source not found.**  
Sous-type du document: **Error! Reference source not found.**  
Stade du document: **Error! Reference source not found.**  
Langue du document: **Error! Reference source not found.**

**Error! Reference source not found.**

DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Ch. de Blandonnet 8 • CP 401

CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland

Tel. + 41 22 749 01 11

Fax + 41 22 749 09 47

copyright@iso.org

[www.iso.org](http://www.iso.org)

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 23875:2021/Amd 1:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/22f7ce21-3ae6-4fa7-acb3-4ea66e9f2ec7/iso-23875-2021-amd-1-2022>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos) ~~le lien suivant:-~~.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 82, *Exploitation minière*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour ~~d'informations~~d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste ~~complète de ces~~exhaustive des dits organismes ~~peut être consultée~~se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).



# Exploitation minière — Systèmes de contrôle de la qualité de l'air destinés aux enceintes de l'opérateur — Exigences de performance et méthodes d'essai— Amendement 1

## Article 2

Supprimer les références suivantes:

ISO 29463-1:2017, *Filtres à haut rendement et ~~filtres~~media à très haute efficacité pour ~~l'élimination des particules dans l'air~~la rétention particulaire* — Partie 1: Classification, essais de performance et marquage

ISO 29463-2, *Filtres à haut rendement et filtres pour l'élimination des particules dans l'air* — Partie 2: Production d'aérosol, équipement de mesure et statistique de comptage de particules

ISO 29463-3, *Filtres à haut rendement et filtres pour l'élimination des particules dans l'air* — Partie 3: Méthode d'essai des filtres à feuille plate

ISO 29463-4:2011, *Filtres à haut rendement et filtres pour l'élimination des particules dans l'air* — Partie 4: Méthode d'essai pour déterminer l'étanchéité ~~des éléments filtrants~~de l'élément filtrant (méthode scan)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/22f7ce21-3ae6-4fa7-acb3-4ea66e9f2ec7/iso-23875:2021/Amd 1:2022>

ISO 29463-5:2011, *Filtres à haut rendement et filtres pour l'élimination des particules dans l'air* — Partie 5: Méthode d'essai des éléments filtrants

## Article 3

Dans la phrase d'introduction, supprimer "ISO 29463-1".

### 4.2.2.2

Remplacer les points e), f) et g) par le texte suivant:

- e) Les filtres à air extérieurs et les filtres à air de recirculation doivent être marqués avec les éléments d'identification suivants:
- 1) nom, marque commerciale ou autre moyen d'identification du fabricant;
  - 2) le numéro de modèle ou de pièce, et le numéro de lot;
  - 3) une référence au présent document, ISO 23875:2021;

Error! Reference source not found.

- 4) efficacité du filtre sur les particules en suspension dans l'air d'un diamètre médian massique de 0,3  $\mu\text{m}$  à 0,5  $\mu\text{m}$ , c'est-à-dire XX,XX % de [taille des particules];
- 5) débit volumique nominal de l'air auquel le filtre a été soumis à essai;
- 6) valeur échantillonnée de la pression différentielle à laquelle le filtre a été soumis à essai.

L'utilisation d'une étiquette optique lisible par une machine (par exemple, un code-barres matriciel) sur l'étiquette du filtre est recommandée pour permettre de retrouver les informations de l'étiquette du filtre.

NOTE Pour aider au choix des filtres, les efficacités de filtration supérieures à 94 % pour des particules de 0,3  $\mu\text{m}$  à 0,5  $\mu\text{m}$  sur un filtre fabriqué à son débit nominal se sont avérées efficaces pour répondre aux exigences des essais de performance à la fois pour l'essai de fuite d'air d'admission et l'essai de temps de décroissance.

### 5.1.3.2

Remplacer le point a) par le texte suivant:

- a) Installer de nouveaux filtres à air extérieur et de recyclage d'air conformément au 4.2.2.2 dans le système CVC. Il convient que les filtres ne soient pas endommagés en les retirant de leur conditionnement ou en les manipulant.

Supprimer la NOTE 1.

### 5.1.3.3

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/22f7ce21-3ae6-4fa7-acb3-4ea66e9f2ec7/iso-23875-2021-amd-1-2022>

Remplacer le point a) par le texte suivant:

- a) Installer un nouveau filtre de recyclage conformément à 4.2.2.2 dans le système CVC. Il convient que les filtres ne soient pas endommagés en les retirant de leur conditionnement ou en les manipulant.

## 5.2, Tableau 1

Dans les lignes 1 et 2, colonne 3, remplacer "Classification du filtre" par "Filtre".

## 6.1

Au point 4), remplacer par "Description des filtres requis pour obtenir le (les) niveau(x) de performance nominal(aux).".

## Annexe B, Tableau B.2